



Licenciement et fin de contrat de travail

Par **fatiha01**, le **27/08/2009** à **23:16**

Bonjour, je suis salariée mon employeur vient de me licenciée et me mettre fin de contrat de travail et je suis en arrêt maladie je veux savoir est ce que c'est obliger d'accepter mon fin de contrat et de prendre mon attestation assedic et solde de tout compte ou il faut rester en arrêt de maladie et je refuse l'arret de mon contrat de travail? merci par avance de votre comprehension et c'est urgent , merci bien

Par **Cornil**, le **29/08/2009** à **00:10**

Bonsoir "fatiha01"

Peu importe à mon avis dans l'immédiat le motif du licenciement, par rapport à ta question: "est ce que c'est obliger d'accepter mon fin de contrat et de prendre mon attestation assedic et solde de tout compte ou il faut rester en arrêt de maladie et je refuse l'arret de mon contrat de travail?"

Si tu as été licenciée, la rupture de ton contrat de travail ne peut être remise en cause dans son effectivité. Tu ne peux que contester le bien-fondé de ce licenciement en justice, en réclamant alors des dommages et intérêts. c'est à ce moment que le motif du licenciement exposé sera très important.

Car seuls de très rares cas (élu du personnel protégé par exemple) permettraient de s'opposer au licenciement pour nullité.

Tu n'as donc nullement intérêt à refuser de prendre ton solde tout compte et l'attestation ASSEDIC.

Après, rester en arrêt-maladie ou non, ce n'est pas toi qui peut en décider, mais ton médecin traitant, selon ton état de santé.

Bon courage et bonne chance.

Cornil

:Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes

(merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **fatiha01**, le **30/08/2009** à **00:05**

mrçi de votre réponse